

## Les experts-comptables réactivent leur dispositif « SOS entreprises » pour déployer les nouvelles mesures gouvernementales dans les TPE/PME

Dans le contexte automnal où la crise sanitaire s'intensifie, les entreprises se questionnent sur les annonces récentes faites par le Gouvernement. Elles ont besoin de conseils avisés et de soutien d'experts pour activer rapidement ces nouvelles mesures économiques et sociales.

Déjà fortement mobilisés depuis mars 2020 auprès de leurs 2 500 000 clients, **les experts-comptables sont ainsi de nouveau en première ligne** pour accompagner les dirigeants au quotidien. C'est pourquoi, **le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables a décidé de réactiver, pour les experts-comptables, son dispositif « SOS entreprises »**, qui avait déjà fait ses preuves au printemps. Il est accessible sur le site privé de l'Ordre [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr).

Son objectif : informer en temps réel les cabinets sur les modalités concrètes de déploiement, leur permettant ainsi de proposer à leur clientèle des solutions rapides, efficaces et adaptées.

« SOS entreprises » décode toute l'actualité des nouveaux dispositifs, des notes techniques, des notes de synthèse et des FAQ (foires aux questions), préparées par les services du Conseil supérieur et les équipes d'Infodoc-experts. Un module de questions/réponses permet également de répondre aux demandes personnalisées.

Les contenus seront complétés, dès que l'actualité le nécessitera, par des lettres d'informations spéciales « COVID-19 Mesures d'urgence », des webinaires et vidéos thématiques pédagogiques.

Ce dispositif global de décryptage de l'Ordre se place ainsi au service des 21 000 experts-comptables et de leurs 130 000 collaborateurs, plus que jamais mobilisés auprès des entreprises TPE, PME dans toute la France.

### À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle.